

ASSOCIATION SPORTIVE SAINT – NICOLAS

Dans le cadre de l'animation sportive, il existe, au sein de l'Etablissement, une "école de sport" le midi. Elle est destinée à offrir à votre enfant, une activité volontaire, pratiquée en dehors du temps scolaire. Mais celle-ci n'a pas forcément pour objet la participation à des compétitions (sauf pour les sports collectifs).

Tous les élèves peuvent participer à deux activités au choix parmi les suivantes :

BADMINTON - ESCALADE - FOOT-BALL EN SALLE

LA COTISATION ANNUELLE EST DE 90 Euros.

L'inscription à l'Association Sportive est possible tout au long de l'année.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de l'OGEC SAINT-NICOLAS.

Plusieurs chèques sont acceptés, veuillez nous indiquer au dos la date de dépôt.

Aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence.

Préciser vos activités sur le coupon détachable.

UN CERTIFICAT MEDICAL EST OBLIGATOIRE.

A l'inscription, une carte nominative sera délivrée pour bénéficier d'une priorité pour les repas au self.

Pour toutes les activités, la tenue de sport appropriée est obligatoire, sinon les élèves seront refusés.

DEBUT DES ACTIVITES : LUNDI 17 SEPTEMBRE 2007

PLANNING SPORTIF :

Veillez respecter les horaires proposés pour une bonne gestion des activités :

JOUR	HORAIRES	ACTIVITES
MARDI	12 h 45 à 13 h 30	FOOT-BALL en salle
JEUDI	12 h 45 à 13 h 30	ESCALADE
VENDREDI	12 h 45 à 13 h 30	BADMINTON

TALON DETACHABLE, A RETOURNER LE PLUS TOT POSSIBLE, AU BUREAU DES SPORTS

Je soussigné(e) Mr. Mme.....autorise mon enfant,

NOM.....**PRENOM**.....**CLASSE**.....

à faire partie de l'ASSOCIATION SPORTIVE et à y pratiquer la ou les activités suivantes :

1) ----- 2) -----

Le certificat médical est obligatoire le jour de l'inscription.

J'autorise mon enfant à sortir le mercredi après-midi accompagné du Professeur de l'Association Sportive pour se rendre aux compétitions UGSEL.

Fait à -----, le -----2007

Règlement ci-joint de Euros

Signature des parents :